



Université Claude Bernard Lyon 1



Université Claude Bernard Lyon 1
Direction des Services Financiers - Service de
l'Achat

MARCHÉ PUBLIC
MARCHÉ DE TRAVAUX

Création d'un Centre de Calcul et de Données sur le campus LyonTech la DOUA

Relance du lot 11 – Urbanisation informatique

Règlement de la consultation (RC)

Consultation n°

20059T.05TRA

Date limite de remise des plis

17/04/2022 à 12h00

SOMMAIRE

1. OBJET DU CONTRAT.....	2
2. CARACTÉRISTIQUES DE LA PROCEDURE	3
3. PRÉSENTATION DES PROPOSITIONS.....	4
4. JUGEMENTS DES OFFRES ET ATTRIBUTION	9
5. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES	13

1. OBJET DU CONTRAT

■ Acheteur :

Université Claude Bernard Lyon 1

Direction des Services Financiers - Service de l'Achat
Bâtiment Julie Victoire Daubié
43 boulevard du 11 novembre 1918
69622 Villeurbanne Cedex
Courriel : achats@univ-lyon1.fr

La personne en charge du dossier est : Service de l'achat

■ Description de la prestation :

Le contrat porte sur les prestations suivantes : **Création d'un Centre de Calcul et de Données sur le campus LyonTech la DOUA**

Cette consultation fait suite à une première consultation déclarée sans suite.

■ Caractéristiques principales du contrat :

 Objet du contrat	Création d'un Centre de Calcul et de Données sur le campus LyonTech la DOUA – <u>Relance du lot 11 – Urbanisation informatique</u>
 Acheteur	Université Claude Bernard Lyon 1
 Type de contrat	Marché ordinaire de travaux
 Structure	11 lots
 Lieu d'exécution	Campus Lyon Tech la Doua - Villeurbanne
 Durée	Variable selon les prestations du contrat
 Développement durable	Clause environnementale
 Pénalités de retard	Se référer à l'article 8 du CCAP
 Variation des prix	Révisables
 Nature des prix	Prix forfaitaires

■ Allotissement :

Les travaux sont décomposés en 11 lots mais la présente consultation ne concerne que le lot 11 :

Objet

Lot n°1 - VRD - Espaces verts (CPV 45112500-0 : Travaux de terrassement - 45112700-2 : Travaux d'aménagement paysager)

Lot n°2 - Gros Œuvre - Installation de chantier : Réalisation des installations de chantier et de l'ensemble de la structure du bâtiment réalisée en béton armé bas carbone coulé en place : fondations, dallage, murs, planchers, poteaux, poutres. Ainsi que tous les ouvrages annexes s'y rapportant : réseaux sous dallage, socles, etc. (CPV 45223220-4 : Travaux de gros œuvre)

Lot n°3 - Charpente Métallique / Étanchéité / Bardage / Métallerie : Réalisation de la charpente métallique au niveau R+2, des ouvrages de couverture et bardage bacs acier double et simple peau. Réalisation de l'étanchéité bicouche sur dalle des terrasses et système d'étanchéité liquide dans local pompe.

Fourniture et pose des menuiseries extérieures en aluminium.

Fourniture et pose des ouvrages de métallerie : bloc-porte anti-effraction CR5, porte sectionnelle, grilles à ventelles, habillage en profilés "aile d'avion", planchers caillebotis, pose de piège à son. (CPV 45261420-4 : Travaux d'étanchéification - 45262650-2 : Travaux de bardage - 45223100-7 : Assemblage de structures en métal - 44316500-3 : Serrurerie)

Lot n°4 - Second œuvre : Réalisation des ouvrages de cloison et doublage à base de plaque de plâtre, de l'isolation rapportée en sous face de dalle, des plafonds suspendus et plaque de plâtre. Fourniture et pose de cloisons isothermes CF1h. Fourniture et pose des revêtements de sols et muraux : peinture, résine, carrelage, faïence. Fourniture et pose des menuiseries bois intérieures.

(CPV 45430000-0 : Revêtement de sols et de murs - 45421141-4 : Travaux de cloisonnement - 45421146-9 : Mise en place de plafonds suspendus - 45410000-4 : Travaux de plâtrerie - 45442100-8 : Travaux de peinture - 45320000-6 : Travaux d'isolation)

Lot n°5 - Plancher technique : Fourniture et pose de plancher technique au niveau R+1. (CPV 45432121-8 : Planchers techniques pour salles informatiques)

Lot n°6 - Ascenseur : Fourniture et pose d'un ascenseur de charge 1600 kg dans gaine maçonnée. (CPV 45313100-5 : Travaux d'installation d'ascenseurs)

Lot n°7 - CVC - Plomberie - Désenfumage - GTC : Fourniture et pose de tous les équipements de production, distribution et émission de froid nécessaire au refroidissement des salles informatiques, des locaux tertiaires et techniques.

Fourniture et pose de tous les équipements nécessaires au traitement d'air et désenfumages des locaux concernés.

Fourniture et pose des équipements de plomberies et des réseaux d'alimentations et évacuation EU, EV, EP.

Fourniture et pose du système de GTC. (CPV 45331000-6 : Travaux d'installation de matériel de chauffage, de ventilation et de climatisation - 45330000-9 : Travaux de plomberie)

Lot n°8 - Electricité CFO : Fourniture et pose des tous les équipements nécessaires à la distribution électrique HT/BT, normale, secours et ondulée. (CPV 45311000-0 : Travaux de câblage et d'installations électriques)

Lot n°9 - Electricité CFA : Fourniture et pose de tous les équipements de sécurité : Détection / extinction incendie, Contrôle d'accès, vidéosurveillance, Intrusion. (CPV 45311000-0 : Travaux de câblage et d'installations électriques)

Lot n°10 - Groupe Électrogène : Fourniture et pose de la production électrique de secours comprenant, le groupe électrogène, le stockage de fuel et l'insonorisation du local. (CPV 31121000-0 : Groupes électrogènes)

Lot n°11 - Urbanisation informatique : Fourniture et pose de baies informatiques, confinements et PDU. (CPV 45314000-1 : Installation de matériel de télécommunications)

2. CARACTÉRISTIQUES DE LA PROCEDURE

■ Procédure de passation :

Marché sur procédure adaptée en application des articles R.2123-1 à R.2123-7 du code de la commande publique

■ Déroulé de la procédure :

	Publication de la consultation	Mars 2023
	Retrait du dossier de consultation, élaboration et remise de l'offre par le candidat	Mars2023
	Ouverture des plis, examen des candidatures et des justificatifs	Avril 2022
	Analyse des offres, demandes de précisions éventuelles	Avril- Mai 2022
	Classement des offres et attribution du contrat	Mai 2022
	Information des candidats non retenus	Mai 2022
	Signature et notification du contrat	Mai-Juin 2023

■ Modalités de retrait du dossier de consultation :

Le dossier de consultation est disponible de manière électronique sur le profil d'acheteur : <https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=Entreprise.AccueilEntreprise>.

■ Dossier de consultation

Le dossier de consultation contient les documents listés en annexe au présent document :

L'acheteur se réserve le droit d'envoyer au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres des modifications de détail sur le dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier de consultation modifié.

■ Délai de validité des offres :

Le délai de validité des offres est de 120 Jour(s) à compter de la date limite de réception des offres.

3. PRÉSENTATION DES PROPOSITIONS

■ Variantes :

Les variantes ne sont pas autorisées. Toute proposition de variante sera rejetée.

■ Prestations supplémentaires éventuelles (PSE) :

Il n'est pas prévu de PSE pour le lot 11, objet de la consultation.

■ Option

En application de l'article R.2122-7 du code de la commande publique, les prestations objet de la présente consultation pourront donner lieu à un nouveau marché pour la réalisation de prestations similaires qui seront exécutées par l'attributaire de ce présent marché.

■ Conditions de participation des candidats

Le marché sera conclu :

- soit avec un prestataire unique ;
- soit avec des prestataires groupés solidaires.
- soit avec des prestataires groupés conjoints.

Le mandataire du groupement conjoint sera solidaire de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles à l'égard du maître de l'ouvrage, pour l'exécution du marché.

Les candidats peuvent présenter une offre, soit en qualité de candidats individuels, soit en qualité de membres d'un ou plusieurs groupements. Ils ne peuvent donc pas cumuler les deux qualités. Un même prestataire ne pourra pas être mandataire de plus d'un groupement pour un même marché (articles R.2142-19 à R.2142-27 du code de la commande publique).

Lors de la conclusion du marché, le maître d'ouvrage se réserve la possibilité de demander la modification de la forme du groupement au regard d'une différence notable dans la nature des prestations ou d'un important écart économique dans la taille des partenaires.

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations (et leur montant) dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants qui l'exécuteront à la place du titulaire.

■ **Contenu des plis :**

⇒ **Pièces de la candidature**

<p>Les candidats peuvent utiliser les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat) ou le Document Unique de Marché Européen (DUME) simplifié pour présenter leur candidature. Ces documents sont disponibles gratuitement sur le site :</p> <p style="text-align: center;">https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat</p> <p>Ils permettent de renseigner les pouvoirs adjudicateurs sur les éléments indiqués ci-dessous :</p>		
Les renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise tels que prévus à <u>l'article R2143-3 du code de la commande publique</u>	1 - Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire.	À fournir
	2 - Une déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés aux <u>articles L. 2141-1 à L. 2141-5 et L. 2141-7 à L. 2141-11 du code de la commande publique</u> notamment qu'il satisfait aux obligations concernant l'emploi des travailleurs handicapés définies <u>aux articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du code du travail</u>	À fournir ou à indiquer dans le DC1
Les conditions relatives aux capacités économiques et financières prévues à <u>l'article R2142-6 à -12 du code de la commande publique</u>	3 - Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les services objet du contrat, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles.	À fournir ou à indiquer dans le DC2
Les conditions relatives aux capacités techniques et professionnelles prévus aux <u>articles R2142-13 et -14 du code de la commande publique</u>	4 - L'effectif de la société en indiquant les moyens affectés aux prestations (titres d'études, type et cadre d'emploi : technique ou administratif, cadre ou exécutants, et type de contrat (CDI, CDD, intérim...).	À fournir ou à renseigner dans la partie G du DC2

Les conditions relatives aux capacités techniques et professionnelles prévus aux <u>articles R2142-13 et -14 du code de la commande publique</u>	5 - Liste des principaux travaux effectués au cours des cinq dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé.	À fournir ou à renseigner dans la partie G du DC2									
	6 - Description significative de la société : structure, description générale de la logistique du candidat et des moyens matériels dont il dispose.	À fournir ou à renseigner dans la partie G du DC2									
	7 – Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de contrats de même nature										
Les conditions relatives aux capacités techniques et professionnelles prévus aux <u>articles R2142-13 et -14 du code de la commande publique</u>	8 – Certificats de qualification indiqués ci-après (ou références équivalentes) :										
	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Lot</th> <th>Libellé du lot</th> <th>Qualifications</th> <th>Effectifs</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>11</td> <td>Urbanisation informatique</td> <td>sur références</td> <td>>50 personnes</td> </tr> </tbody> </table>				Lot	Libellé du lot	Qualifications	Effectifs	11	Urbanisation informatique	sur références
Lot	Libellé du lot	Qualifications	Effectifs								
11	Urbanisation informatique	sur références	>50 personnes								
Le cas échéant, le candidat doit fournir l'adresse internet à laquelle les documents justificatifs et moyens de preuve sont accessibles directement et gratuitement, ainsi que l'ensemble des renseignements nécessaires pour y accéder.											
Les pouvoirs adjudicateurs appliquent le principe « Dites-le nous une fois ». Par conséquent, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qui ont déjà été transmis dans le cadre d'une précédente consultation et qui demeurent valables.											
Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.											
NOTA : Avant de procéder à l'examen des candidatures, si les pouvoirs adjudicateurs constatent que des pièces visées ci-dessus sont manquantes ou incomplètes, ils peuvent décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai de 6 jours.											

Le candidat peut remettre un document unique de marché européen (DUME) rédigé en français en lieu et place des documents et renseignements demandés par l'acheteur aux fins de vérification de l'aptitude à répondre aux marchés publics, de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière ainsi que des capacités techniques et professionnelles.

Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements que l'acheteur peut obtenir par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations, administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que le candidat mentionne dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système et que l'accès soit gratuit.

En outre, pour chaque sous-traitant mentionné dans l'offre, le candidat devra joindre, en plus de l'annexe à l'acte d'engagement :

- les capacités professionnelles et financières du sous-traitant ;
- une déclaration du sous-traitant indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction d'accéder aux marchés publics.

⇒ **Pièces de l'offre**

L'offre des candidats est composée des documents suivants :

- L'acte d'engagement à compléter, non signé ;
- La décomposition du prix global et forfaitaire (D.P.G.F.) dont le cadre est fourni au dossier de consultation, à compléter ;
- Le mémoire technique et son annexe (annexe 1 : fiches produits) ;

La signature de l'acte d'engagement n'est pas requise à ce stade de la consultation. Seule l'entreprise qui se verra attribuer le marché remettra un acte d'engagement signé.

■ **Modalités de remise des offres :**

Les offres doivent être déposées avant les dates et heures limites indiquées en page de garde, de **manière électronique** sur le profil d'acheteur :

<https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=Entreprise.AccueilEntreprise>.

Les copies de sauvegarde et les éléments de la proposition qui ne peuvent être transmis par voie électronique doivent être adressés à :

Contact : Plateforme des Achats de l'Etat

Les propositions doivent être remises en euros et rédigées en langue française. Si les propositions sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français.

La signature n'est pas exigée à la remise des offres. Le contrat sera signé par le seul attributaire par voie papier ou de manière électronique.

En cas de signature papier, le candidat s'engage, s'il est attributaire, à signer manuscritement le contrat rematérialisé au format papier.

En cas de signature électronique, le candidat doit disposer d'un certificat valide et conforme aux exigences du règlement de l'Union européenne « eIDAS » du 23 juillet 2014 (n°910/2014/UE), délivré par l'un des organismes agréés par l'Agence nationale pour la sécurité des systèmes d'information (ANSSI). A défaut de certificat, les candidats sont invités à se rapprocher d'un organisme agréé avant de procéder à la commande. Le délai de commande d'un certificat pouvant prendre entre 8 et 15 jours, il est fortement recommandé d'anticiper cette opération. Le certificat doit être détenu par une personne ayant la capacité d'engager le candidat dans le cadre de la présente consultation. Conformément à l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique dans la commande publique, le candidat est informé qu'il peut utiliser l'outil de signature électronique de son choix, comme celui mis à disposition par le profil d'acheteur, et signer les documents au format PAdES exclusivement.

■ **Remise des offres électroniques :**

Les candidats doivent satisfaire aux prérequis techniques décrits par le profil d'acheteur. Les conditions d'utilisation de la plateforme telles que les formats de documents acceptés, l'organisation, le nommage et la taille totale des plis acceptés, les fonctions d'horodatage, le contrôle des logiciels malveillants peuvent être consultées sur le profil d'acheteur.

La transmission des plis avant les date et heure limites de la consultation est effectuée sous la seule responsabilité des candidats. Il leur est fortement conseillé de procéder au dépôt suffisamment à l'avance avant l'heure de clôture en particulier si les plis sont volumineux.

Tous les plis sont horodatés et font l'objet après dépôt d'un accusé de bonne réception délivré par le profil acheteur. Dans le cas de candidatures groupées, le mandataire assure la sécurité et l'authenticité des informations transmises au nom des membres du groupement.

Les candidats peuvent transmettre une copie de sauvegarde de leur pli électronique. Elle peut être envoyée sur support physique électronique, ou support papier, qui doit être placée dans un pli scellé, comporter sur l'enveloppe le numéro de la consultation et le nom du candidat. Ce pli est adressé en

recommandé avec avis de réception ou remis en main propre contre récépissé à l'adresse indiquée ci-avant.

Durant toute la procédure, tous les échanges avec l'acheteur se font de manière électronique via le profil d'acheteur. Les candidats sont invités à alerter l'acheteur sur d'éventuelles erreurs matérielles ou contrariétés d'informations contenues dans les documents de la consultation afin de lever toute ambiguïté en adressant un message sur le profil d'acheteur. En cas de problème rencontré sur la plateforme, les candidats sont invités à contacter le support technique mis en place sur le profil d'acheteur.

La notification des échanges électroniques se faisant au moyen de la messagerie électronique, les candidats sont appelés à une vigilance particulière. Le candidat détenant un compte est responsable du paramétrage et de la surveillance de la messagerie (adresse courriel durable, redirection automatique, utilisation d'antispam) et doit s'assurer que les messages envoyés par le profil d'acheteur ne seront pas traités comme des courriels indésirables.

4. JUGEMENTS DES OFFRES ET ATTRIBUTION

■ Critères de jugement des offres :

Ce jugement sera effectué dans les conditions prévues aux articles R2152-1 à R2152-10 du décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 et donnera lieu à un classement des offres.

En application de l'article R2161-4 du décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018, le pouvoir adjudicateur pourra étudier le dossier relatif à l'offre avant le dossier relatif à la candidature afin d'éviter de demander inutilement les pièces de candidatures éventuellement manquantes à tous les candidats.

Les offres sont analysées et classées en fonction des critères suivants :

Lot 11 :

Critères d'attribution	Pondération
Note méthodologique	60
Effectif dédié et compétences de l'équipe affectée à l'opération : Le candidat détaille qualitativement et quantitativement les moyens humains qu'il compte mettre en œuvre pour la réalisation de différents temps du chantier (études, préparation, travaux, suivi administratif) afin d'optimiser les délais d'interventions, la qualité technique de réalisation et de suivi administratif. Le candidat pourra s'appuyer sur des documents de type organigramme, CV d'intervenants, etc.	10
Moyens matériels mis en œuvre : Le candidat devra indiquer les moyens matériels dont il dispose (outillage et matériels de chantier, etc.). Il pourra également détailler les moyens de levage et d'approvisionnement qu'il envisage d'utiliser, et les mettre en cohérence avec les contraintes propres au projet et avec le planning. Il pourra également indiquer les moyens matériels qu'il envisage de mettre en place pour limiter les nuisances vis-à-vis des avoisinants, s'il y a lieu en fonction de la nature des interventions.	10
Qualité et performance des produits proposés Le candidat indique les références et fournit les fiches techniques des produits proposés selon l'annexe à l'acte d'engagement « fiche produits par lots ». Sera pris en compte dans l'évaluation la conformité au CCTP, et également, selon les cas, le niveau de performance (ex : performance énergétique, performance acoustique...), les éventuelles garanties constructeur, la compatibilité des produits entre eux, la facilité d'exploitation ultérieure, l'évolutivité.	30

Dispositions environnementales : démarche environnementale globale de l'entreprise (complétude, cohérence et clarté), qualité des produits proposés (FT, FDES, labels...) et remise d'un SOGED (cf. annexe 2 au RC).	10
Prix des prestations	40

■ **Modalités de notation des sous-critères :**

Chaque sous-critère mentionné dans le tableau ci-dessus est noté sur 4. À la note obtenue, on applique un coefficient multiplicateur afin d'obtenir le nombre de points indiqués dans la colonne « pondération ». Les critères sont notés de la manière suivante :	
0	Information non communiquée ou non pertinente ;
1	Document/ information partiel(le) et insuffisante dans son contenu ;
2	Document/ information généraliste ;
3	Document/ information détaillé(e), conforme aux cahiers des charges ;
4	Document/ information exhaustif(ve), offre avec plus-value.

Modalités d'analyse des offres :

L'absence de l'un ou l'autre des éléments demandés dans la note méthodologique rend l'offre irrégulière.

Les offres irrégulières et inacceptables en application des articles R.2152-1 à R.2152-2 du code de la commande publique, après demande de régularisation selon les modalités énoncées ci-dessous, ou inappropriées, seront éliminées.

Les offres sont rejetées sans être classées dans les cas suivants :

Offre hors délai	Lorsque le pli est reçu par l'acheteur après la date et l'heure limite fixées dans la consultation.
Offre anormalement basse	Le prix est manifestement sous-évalué, de nature à compromettre la bonne exécution du contrat, et le fournisseur n'apporte pas de justification du prix après demande de l'acheteur, notamment au regard du mode de fabrication, de la solution technique, de l'originalité, de la réglementation applicable ou d'une aide d'Etat.
Offre inappropriée	L'offre est sans rapport avec les besoins ou exigences exprimés par l'acheteur.
Offre irrégulière	L'offre ne respecte pas les exigences formulées pour la consultation, est incomplète ou méconnaît la législation applicable en matière sociale ou environnementale, malgré une éventuelle demande de régularisation par l'acheteur.
Offre inacceptable	Le prix excède les crédits budgétaires alloués par l'acheteur au contrat.

Le pouvoir adjudicateur est susceptible de demander à l'entreprise la communication des décompositions ou sous-détails des prix ayant servi à l'élaboration des prix, qu'il estimera nécessaires.

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (erreur de multiplication, d'addition ou de report), seraient constatées dans l'offre du candidat, l'entreprise sera invitée à confirmer l'offre rectifiée ; en cas de refus, son offre sera considérée comme non cohérente et donc sera éliminée.

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'engager des négociations avec l'ensemble des candidats ayant remis une offre régulière, lorsqu'un bénéfice technique (sur la quantité, la qualité, le délai, les garanties de bonne exécution du marché...) ou une diminution du coût au regard des estimations est envisageable pour l'établissement.

Le pouvoir adjudicateur choisit l'offre économiquement la plus avantageuse.

NOTA : En cas d'égalité des candidats sur la note globale, l'offre retenue sera l'offre ayant obtenu la meilleure note sur le critère prix. En cas de nouvelle égalité, les offres seront départagées en fonction de la réponse apportée dans le cadre de réponse à la question relative à la lutte contre les discriminations et la promotion de la diversité.

Le jugement des offres donnera lieu à un classement des offres par ordre décroissant. L'offre la mieux classée sera retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations visées à l'article 4.2 du présent règlement de la consultation. Si le candidat ne fournit pas ces

certificats, le pouvoir adjudicateur prononce l'élimination du candidat et présente la même demande au candidat suivant dans le classement des offres.

Le pouvoir adjudicateur peut, à tout moment, ne pas donner suite à la procédure pour des motifs d'intérêt général.

■ Offres anormalement basses :

Conformément aux articles R2152-3 à R2153-5 du Code de la commande publique, toute offre paraissant anormalement basse fera l'objet d'une demande de précisions assortie d'un délai impératif de réponse. Après vérification des justificatifs fournis par le candidat concerné, l'offre sera soit maintenue dans l'analyse des offres, soit rejetée par décision motivée.

■ Régularisation des offres :

L'acheteur se réserve la possibilité de demander aux candidats ayant remis une offre irrégulière de régulariser leur proposition, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse. Les justificatifs non substantiels manquants devront alors être fournis dans le délai fixé par l'acheteur à défaut de quoi l'offre du candidat sera définitivement rejetée. Cette régularisation ne peut avoir pour effet de modifier les caractéristiques substantielles des offres.

■ Justificatifs à fournir par l'attributaire :

Avant notification du contrat, l'attributaire doit fournir les documents suivants :

Document	Descriptif
Certificat de régularité fiscale <u>datant de moins de 3 mois.</u>	Attestation délivrée par la DGFIP certifiant de la régularité de la situation de l'attributaire au regard de ses obligations fiscales
Certificat de régularité sociale <u>datant de moins de 6 mois</u>	Attestation délivrée par l'URSSAF ou par d'autres organismes sociaux selon l'entreprise
Extrait K ou KBIS ou lien d'accès au KBIS ou copie de la carte d'identification <u>datant de moins de 3 mois</u>	Extrait K, Extrait KBIS ou Extrait D1 ou tout document équivalent délivré par l'autorité judiciaire ou administrative compétente du pays d'origine ou d'établissement du candidat attestant de l'absence de cas d'exclusion
Liste nominative des travailleurs étrangers	Pour les marchés d'une valeur égale ou supérieure à 5 000 €, cette liste nominative doit préciser la nationalité, la date d'embauche ainsi que le type et le n° de l'autorisation de travail ;
Certificat congés payés et au chômage-intempéries	Certificat attestant le respect des obligations relatives aux Congés payés et au chômage-intempéries
Attestation Pro BTP	PRO BTP attestant de la cotisation à la caisse de retraite du bâtiment.
Redressement judiciaire	Copie du ou des jugements prononcés en cas de redressement judiciaire.

5. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

■ Demande de renseignements

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats font parvenir au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des offres, une demande écrite via la plateforme des achats de l'Etat : <https://www.marches-publics.gouv.fr>

Une réponse sera alors adressée, par écrit, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier 6 jours au plus tard avant la date limite de réception des offres.

■ Visites sur site

Sans objet

■ Voies et délais de recours

Les recours ouverts aux candidats sont les suivants :

- Référé contractuel après la signature du contrat, dans les 31 jours qui suivent la publication de l'avis d'attribution du contrat, ou, à défaut d'un tel avis, dans les six mois qui suivent la date de conclusion de celui-ci (dans les conditions décrites aux articles L.551-13 à 23 du même code) ;
- Recours en contestation de la validité du contrat, conformément à la décision du Conseil d'Etat du 4 avril 2014 n°358994 "Tarn et Garonne", dans un délai de 2 mois à compter de la publication de l'avis d'attribution ou à défaut de toute autre mesure de publicité concernant la conclusion du contrat.

Les recours doivent être adressés à :

Organe chargé des procédures de médiation (recours gracieux)

Comité consultatif interrégional de règlement amiable des différends ou litiges relatifs aux marchés publics de LYON
1 Boulevard Vivier Merle
69443 Lyon Cedex 03

Courriel : ara.ccira@dreets.gouv.fr

Tribunal administratif de Lyon (recours contentieux)

184 rue Duguesclin
69433 Lyon Cedex
Téléphone : 04 87 63 50 00
Courriel : greffe.ta-lyon@juradm.fr
Site internet : lyon.tribunal-administratif.fr

Utilisation des données à caractère personnel fournies dans le cadre de la présente consultation :

L'acheteur s'engage à garantir la confidentialité des informations communiquées par les opérateurs économiques notamment en matière industrielle et commerciale. Conformément au règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel du 27 avril 2016, les opérateurs économiques sont avisés que les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les informations collectées dans le cadre de la présente consultation sont exploitées uniquement à des fins de vérification de conformité, d'analyse des candidatures et des offres présentées, de suivi et de traçabilité de la procédure.

Communication aux tiers : Les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les documents fournis dans le cadre de la présente consultation ne seront jamais communiquées à des tiers non-habilités et hors des objectifs précédemment appelés.

Droits d'accès, de rectification, de suppression : Conformément au règlement (UE) 2016/679, les personnes dont les données à caractère personnel sont collectées disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement des informations qui les concernent. Elles peuvent également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement de ces données. L'exercice de ces droits ne peut être effectué en premier lieu qu'auprès du service acheteur visé au présent règlement de consultation, le cas échéant l'acheteur mandataire du groupement, puis, si nécessaire, auprès du délégué de la protection des données désigné comme tel par l'acheteur : Eric HIPST ou enfin, directement auprès de la CNIL (www.cnil.fr).

Durée de conservation des données personnelles : Les données personnelles sont conservées au même titre et conditions d'archivage que celles prévues aux articles R2184-12 et R2184-13 du Code de la commande publique.

Réutilisation des données : L'acheteur attire l'attention des candidats sur le fait que les adresses électroniques et coordonnées renseignées par ceux-ci pourront être utilisées par l'acheteur à des fins de prospection et d'actions de sourcing.

Informations de l'attributaire : Les informations concernant l'attributaire seront exploitées dans le cadre de l'exécution du contrat afin de permettre le bon déroulement des prestations. Aucune donnée personnelle ne sera contenue dans les informations faisant l'objet de prescriptions à l'égard de l'acheteur en matière de communication et mise à disposition publiques découlant de la réglementation applicable.



Documents et liens utiles (versions en vigueur à la date du lancement de la consultation) :

[Code de la commande publique](#) et ses [annexes](#) (Légifrance)

[Formulaires candidats \(DAJ\)](#)

[Médiateur des entreprises](#)

[CCAG Travaux du 30 mars 2021](#)